



## FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

**Critères de qualité et modalités  
Infographie destinée aux offreurs de FCC**



Tout organisme qui souhaite concevoir une Formation Civique et Citoyenne (FCC) doit prendre en considération plusieurs critères de qualité, issus de l'instruction du 30 avril 2021. Ils définissent l'organisation de la FCC dans son volet théorique.

## DÉFINITIONS ET OBJECTIFS

Toute proposition doit renvoyer explicitement au référentiel thématique de l'Agence du Service Civique, annexé à l'instruction du 30 avril 2021. La FCC, formation obligatoire, vise l'acquisition de **compétences sociales**, encourage le **sens critique** des volontaires et **l'apprentissage de la citoyenneté**. Elle permet un temps de reprise par le formateur sur les **droits et devoirs des volontaires**.



- **FCC externe** : formation réunissant des volontaires issus d'organismes différents.
- **FCC interne** : formation organisée par l'organisme, destinée exclusivement ou quasi exclusivement aux volontaires qu'il accueille.
- **FCC interne mixte** : FCC à dominante interne, ouverte à quelques volontaires issus d'autres organismes.

## DURÉE DE LA FCC

2 journées a minima, 7h par journée de formation (14h pour 2 jours - pause déjeuner exclue). Les propositions de FCC d'une journée peuvent être acceptées, le volontaire devra simplement être inscrit à une seconde journée de FCC.



## MIXITÉ

Regroupant 6 à 20 volontaires, issus de terrains d'engagement variés, la FCC est temps de **brassage social et culturel** de jeunes issus d'horizons différents.



## PÉDAGOGIE

La FCC mobilise les méthodes participatives de l'éducation populaire : **rencontres d'experts, visites de terrain, débats et échanges** entre jeunes...

## CRITÈRES LOCAUX

Les référents territoriaux (DRAJES et SDJES) coordonnent l'instruction et le recensement des offres de formation dans le **catalogue régional** des FCC. La pertinence d'une formation s'apprécie au regard des **besoins du territoire** (profil des volontaires, missions, offre existante de FCC...).



## ORGANISME

### COMMENT INSCRIRE DES VOLONTAIRES EN FCC ?

Consultez le **catalogue régional de formation** (sur le site des Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports; DRAJES) et contactez si besoin votre référent Service Civique pour inscrire vos volontaires.

Nous vous recommandons d'associer vos volontaires au choix de leur FCC afin qu'elle corresponde à leurs centres d'intérêt.

La FCC est à réaliser dans les bornes du contrat, de préférence dans le **premier trimestre de la mission**. Elle doit être réalisée **sur le temps de mission**. Les frais liés à la formation et à son organisation (dont déplacement) sont imputables à l'organisme.

## COMMENT JUSTIFIER LA FCC DES VOLONTAIRES ?

Les organismes justifient de la réalisation de la FCC par les volontaires pour bénéficier de l'aide de l'Etat de 100€ (décret du 10 mai 2021).



**Mentions obligatoires du justificatif** : identité du volontaire, nom de l'organisme d'accueil, nom de l'organisme de formation, intitulé de la formation, date et lieu, signature du volontaire, signature et cachet de l'organisme de formation.

Des **modèles d'attestation** sont disponibles sur le bandeau documentaire d'ELISA. La liste d'émargement de la session ou une attestation individuelle de formation (établies par l'organisme de formation) sont recevables si elles comportent les mentions obligatoires.

En l'absence de justificatif pour 2 journées de FCC déposé dans les **90 jours suivant la fin du contrat**, un ordre de versement de l'aide de l'Etat sera généré automatiquement.

## OÙ / QUAND DÉPOSER MA PROPOSITION DE FCC ?

*Vous êtes un organisme à agrément national et souhaitez proposer une FCC interne ?*

- Auprès de l'Agence du Service Civique,
- Lors de votre demande d'agrément ou renouvellement d'agrément (ou à la date d'anniversaire de votre agrément, en cas de refus de la proposition de FCC interne après une 2nde instruction),
- En regroupant vos propositions de formation et en anticipant un délai d'instruction suffisant (l'instruction peut inclure 2 lectures successives).

*Vous êtes : un organisme à agrément national qui souhaite proposer une FCC externe ? un organisme à agrément local qui souhaite proposer une FCC interne ou externe ? un organisme de formation ?*

- Sur le site des Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (DRAJES) qui fixent les modalités de publication de l'offre de formation.

## ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR INSTRUIRE LA FCC (NON EXHAUSTIF)

Le programme pédagogique détaillé, avec les objectifs pédagogiques poursuivis, les thèmes du référentiel et le planning horaire de chaque module est à fournir.

Une attention particulière est portée au profil des formateurs : expérience, CV et qualifications dont Valeurs de la République et Laïcité (agence-cohesion-territoires.gouv.fr) ainsi qu'à la cohérence d'ensemble de la formation.



Ce que la FCC n'est pas :

- Atelier d'élaboration du projet d'avenir
- Temps de préparation à la mission
- Temps de promotion de l'organisme
- Préparation au départ
- Cours magistral

## BILANS PÉDAGOGIQUES ANNUELS

Un bilan pédagogique de l'année (nombre de sessions, points forts-faibles, difficultés, perspectives,...) doit être transmis aux DRAJES. L'Agence réceptionne uniquement ceux des organismes nationaux en cas de FCC interne.